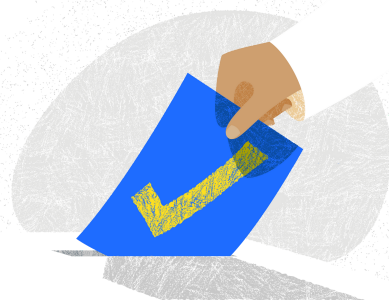


COMMENT VOTER AUX ELECTIONS EUROPEENNES ?

#UtilisezVotreVoix

QUELLE EST LA DATE DES ELECTIONS ?

En France, les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024. En Polynésie française, en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les postes consulaires français sur le continent américain, le vote se déroulera le 8 juin.



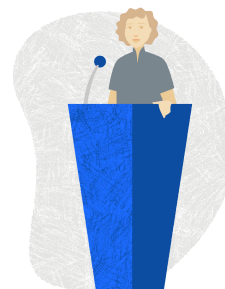
COMBIEN DE DÉPUTÉS EUROPÉENS ÉLISONS-NOUS ?

81 députés européens seront élus en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 membres, contre 705 actuellement.

COMMENT SONT-ILS ÉLUS ?

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle : cela veut dire que le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de députés à élire dépend du nombre de suffrages recueillis par leur parti.

En France, les listes sont fermées, c'est-à-dire que les électeurs ne peuvent pas changer l'ordre des candidats sur les listes.



QUI SONT LES CANDIDATS ?

Les individus qui souhaitent se porter candidat aux élections doivent déposer leur déclaration de candidature du lundi 6 mai 2024 au vendredi 17 mai 2024 à 18 heures auprès du ministère de l'Intérieur. Vous trouverez une liste complète de tous les candidats sur le site internet du ministère lorsque la période de candidature sera close.

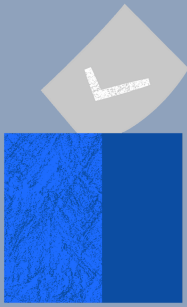


#UTILISEZ
VOTRE VOIX



ELECTIONS-EUROPEENNES.EU

POUR QUELS PARTIS PUIS-JE VOTER ?



La majorité des grands partis politiques nationaux présente des listes de candidats pour les élections européennes. Une fois élus, la plupart des eurodéputés décident de rejoindre un groupe politique plurinational. Les élus des partis français ayant obtenu des sièges lors des dernières élections se répartissent dans six groupes parlementaires européens, sur les sept que compte le Parlement (à quoi s'ajoutent les non-inscrits). Vous trouverez une liste complète de tous les candidats sur le site internet du ministère de l'intérieur lorsque la période de dépôt de candidatures sera close.

QUEL SEUIL POUR ÊTRE ELU ?

En France, les partis politiques doivent obtenir au moins 5% des voix afin d'obtenir des sièges au Parlement européen.



QUELLES SONT LES CIRCONSCRIPTIONS ?

En France, il n'y a qu'une seule circonscription nationale. Les électeurs français choisiront parmi les mêmes listes de candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

QUI PEUT VOTER ?

Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- Un citoyen français, âgé d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin
- Un citoyen d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son Etat d'origine

Dans les deux cas, il faut être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit sur les listes électorales de cette commune.



LE VOTE EST-IL OBLIGATOIRE ?

Non, en France, le vote est un droit et non une obligation. Contrairement à certains autres pays européens, l'abstention n'est pas sanctionnée par une amende. Mais le vote reste un devoir civique.



#UTILISEZ
VOTRE VOIX



ELECTIONS-EUROPEENNES.EU

OÙ DOIS-JE M'INSCRIRE POUR VOTER ?

Vous êtes citoyen français ou européen votant en France

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne, en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier.

Si vous êtes déjà inscrit, ou si vous êtes un primo-votant et que vous avez été informé par votre mairie que votre inscription a bien été effectuée, vous n'avez aucune démarche à accomplir : votre inscription a été automatiquement effectuée par les autorités.

Toutefois, si vous avez déménagé, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Si vous allez voter pour la première fois et que vous n'avez pas été contacté par votre mairie, vous devrez également vous inscrire sur les listes électorales.



Vous êtes citoyen français votant depuis l'étranger

Si vous êtes citoyen français domicilié dans un autre pays de l'UE ou un pays tiers et que vous souhaitez voter pour des candidats se présentant en France, vous devez préalablement vous inscrire sur la "liste électorale consulaire" à l'ambassade ou au consulat français de votre pays de résidence. Vous devrez vous inscrire avant le vendredi 3 mai 2024.

Les citoyens français inscrits sur le "registre des Français établis hors de France" sont automatiquement inscrits sur la liste électorale consulaire, à moins qu'ils ne s'y opposent. Les citoyens français qui résident à l'étranger mais qui ne sont pas inscrits sur le "registre des Français établis hors de France" peuvent aussi s'inscrire sur la liste électorale consulaire de leur pays de résidence.

Si vous résidez dans un Etat de l'UE et que vous êtes inscrit sur les listes électorales de ce pays, vous ne pourrez pas voter pour la circonscription française même si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire. En effet, en cas de double inscription, vous votez dans votre pays de résidence.



QUELLE EST LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

Vous êtes citoyen français ou européen votant en France

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).

Vous êtes citoyen français votant depuis l'étranger

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales consulaires auprès de l'ambassade ou du consulat français de votre pays de résidence avant le vendredi 3 mai 2024.



QUELS DOCUMENTS DOIS-JE APPORTER ?

Pour voter, vous devez vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité. Seule une pièce d'identité originale est acceptée. Les documents à présenter diffèrent selon que vous votez en France ou à l'étranger.



**#UTILISEZ
VOTRE VOIX**



ELECTIONS-EUROPEENNES.EU

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS FACILES ?



Les circulaires des candidats et les bulletins de vote seront envoyés par courrier à votre domicile. Des versions numériques des circulaires des candidats, ainsi que des versions faciles à lire et à comprendre seront disponibles sur la page "Programme des candidats aux élections" du site du ministère de l'intérieur.

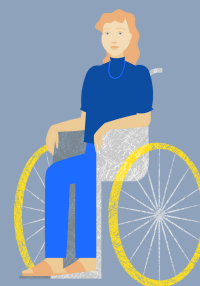
Vous pouvez également trouver des informations faciles à lire sur les élections européennes sur la page facile à lire de ce site.

QUEL SOUTIEN POUR LES ÉLECTEURS EN SITUATION DE HANDICAP ?

Les bureaux de vote et les techniques de vote doivent vous être accessibles quel que soit le type de handicap. L'accès à l'isoloir et à l'urne doit être facilité, notamment si vous vous déplacez en fauteuil roulant. Le président du bureau de vote est tenu de prendre toutes les mesures utiles pour faciliter ce droit. Si besoin, vous avez le droit de vous faire accompagner dans l'isoloir et de vous faire assister dans les opérations de vote par l'électeur de votre choix.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote, l'établissement d'une procuration vous est facilité : une démarche en ligne de demande de procuration est mise à disposition et vous pouvez ainsi demander à ce qu'un officier de police judiciaire vienne à votre domicile pour la faire valider.

Les professions de foi des candidats doivent quant à elles être disponibles dans un format facile à lire et à comprendre.

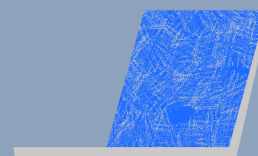


PUIS-JE VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

Non, en France le vote par correspondance n'est pas prévu pour les élections européennes (sauf pour les personnes détenues).

LE VOTE EN LIGNE EST-IL POSSIBLE ?

Non, en France il n'est pas possible de voter en ligne.



PUIS-JE VOTER PAR PROCURATION ?

Oui, le vote par procuration est possible si vous savez à l'avance que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le 9 juin 2024. Depuis 2020, il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de participer au scrutin. Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.



**#UTILISEZ
VOTRE VOIX**



ELECTIONS-EUROPEENNES.EU